

Arc Mosellan

KÉDANGE-SUR-CANNER

La commune s'engage pour préserver la biodiversité



À côté du terrain de football qui sera rénové et à deux pas du cimetière forestier, cet espace désigné sera dédié à la biodiversité. Photo RL

En mairie, deux grands thèmes ont dominé le dernier conseil municipal présidé par le maire Jean Kieffer : l'urbanisme et les questions liées à la préservation de la biodiversité. La commune a pour projet de créer un espace naturel dédié sur 6 000 m².

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement autour de son maire, Jean Kieffer.

En ce qui concerne la préservation de la biodiversité, on retiendra l'adhésion à la charte « Commune Nature » qui proscrit toute utilisation des produits phytosanitaires et privilégie le fauchage tardif, et surtout la présentation du projet de création d'un espace

de la biodiversité à l'arrière du terrain de football sur une emprise communale de 6 000 m². La commune présentera ce projet à la CCAM en vue de demander son inscription au Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) qui pourrait bénéficier de financement de l'État.

• **Lotissement de la Forêt**

Au niveau de l'urbanisme, la création d'une Section de taille et de capacité limitée (Stecal) a été actée.

Après l'avis favorable du commissaire-enquêteur concluant l'enquête publique, le conseil municipal a validé, à l'unanimité, la création d'une zone Nx (terrain recevant des activités artisanales et des équipements publics) dans le prolongement de la rue du Nonnenfels sur les hauteurs de la commune du côté de Klang.

Cette décision étant actée, les élus ont autorisé le lancement d'une nouvelle simplification du règlement du Plan local d'urbanisme concernant les constructions du lotissement de la Forêt. Il s'agit en fait de clarifier le parallélisme de la faîtière par rapport à l'axe de la voie d'accès à la construction.

En conclusion de ce volet urbanisme, le conseil a procédé à la numérotation des voies d'accès de ce dernier lotissement : « Boucle du Milan royal » pour le circuit en périphérie, « Rue des Fauvettes » pour la rue centrale.

• **Terrain de football et réseaux téléphoniques**

Avant de se séparer, le conseil municipal a encore décidé la rénovation de la pelouse du terrain de football. Il a validé une convention avec Orange pour l'effacement des réseaux téléphoniques aériens dans le cadre des travaux d'enfouissement programmés au carrefour rue du collège/rue de la forêt. Le conseil a arrêté définitivement les taux des taxes communales sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Enfin, il a porté le montant du chèque unique de caution pour les séances périscolaires à 250 €.

• **X**

XX